



# Compte rendu du groupe de travail relatif à la revalorisation de la rémunération des agents contractuels (VIC et PSNT) en abattoir

16 avril 2019

Le groupe de travail portant sur la revalorisation des agents contractuels (vétérinaires inspecteurs contractuels et préposés sanitaires non titulaires) en abattoir s'est réuni le 16 avril 2019, sous la présidence de Noémie Le Quellennec, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Pascale Homolle-Lotteau, Nadia Ihadadène, Christine Fontaine, Pascale Ilinca et Françoise Côme-Chéreau.

Aucun document n'a été transmis aux organisations syndicales avant, pendant ou après la réunion.

## Préposés sanitaires non titulaires (PSNT)

Le référentiel de rémunération des PSNT, appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, a été revalorisé. Le niveau de recrutement a été augmenté, le pied de référentiel passant de l'indice 331 à 349 avec rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette augmentation représente environ 60 € bruts par mois. Les PSNT, déjà en poste sur un poste sur besoins permanents, ont bénéficié de cette remontée d'indice. Ainsi 293 PSNT ont été revalorisés.

L'administration a refusé de nous communiquer le nouveau référentiel. Elle nous a indiqué qu'il devrait correspondre à 3 % d'augmentation pour chaque passage d'échelon tous les 3 ans. Cependant ce dispositif n'est pas destiné à devenir pérenne puisque les PSNT ont vocation à passer le concours T 1. Dès leur deuxième année de titularisation, ils percevront alors des primes.

## Vétérinaires inspecteurs contractuels (VIC)

Depuis 2016, un complément indiciaire (dit «complément fonctionnel de rémunération») de 22 ou 31 points avait été mis en place en fonction du nombre d'ETPT encadrés par les VIC. Ce dispositif était difficile à gérer, peu souple et ne concernait que 80 vétérinaires environ.

En 2018, l'administration a revalorisé le référentiel de rémunération des VIC, appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 comme celui des PSNT.

Cette revalorisation a été appliquée aux 525 VIC en poste en services déconcentrés, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.



Cette revalorisation a consisté en une augmentation des indices des différents échelons du référentiel de rémunération, à savoir :

- passage de l'indice du pied de référentiel de 678 à 688,
- augmentation de 31 points d'indice à chaque changement d'échelon, intervenant tous les 3 ans.

Dans le cadre de cette revalorisation,  
150 VIC ont eu un gain de 10 à 14 points,  
177 VIC un gain de 15 points,  
198 VIC un gain de 17 à 48 points.

Au total, 8372 points d'indice ont été redistribués pour un gain moyen de 16 points.  
Cela se traduit par une augmentation moyenne de 75 € bruts/mois, soit environ 60 € nets/mois !

L'administration nous a informés que le complément fonctionnel de rémunération mis en place en 2016 n'est pas maintenu dans sa forme actuelle.

Ce dispositif est désormais remplacé par un dispositif comportant deux niveaux de rémunération en fonction de la cotation des postes en terme de parcours de carrière.

Lors du recrutement initial d'un VIC, ce dernier est désormais rémunéré :

- au 1<sup>er</sup> échelon du référentiel, soit l'indice 688, s'il est recruté sur un poste coté 1,
- à l'échelon 2 du référentiel, soit l'indice 719, s'il est recruté sur un poste coté 2.

L'administration a précisé que la cotation de l'ensemble des postes en abattoirs n'avait jamais été effectuée. Les postes sont cotés uniquement lorsqu'ils sont ouverts à la mobilité.

En conséquence, l'administration a été dans l'incapacité de nous indiquer les pourcentages de postes cotés 2 et de postes cotés 1 en abattoirs.

Les seules informations qui nous ont été communiquées concernent le cycle de mobilité du printemps 2019 où sont proposés pour les postes en abattoirs , soit :

- 22 postes cotés 1,
- 11 postes cotés 2,
- 2 postes cotés 3.

*Le représentantes de l'Alliance du Trèfle ont formulé plusieurs remarques :*

*- les revalorisations des référentiels de rémunération des VIC et des PSNT intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit 8 ans après la mise en place de ces référentiels au 1<sup>er</sup> janvier 2010, sont inférieures à l'inflation sur la période 2010-2018 qui a été supérieure à 12 %,*

*- certains VIC en CDD quittent le service public mécontents en fin de contrat, sans savoir que des postes sont vacants dans d'autres abattoirs,*

*- il serait donc très utile que l'administration diffuse le plus largement possible la liste des postes restés vacants à la fin de chaque cycle de mobilité afin que les VIC en CDD puissent candidater sur ces postes lorsqu'ils arrivent en fin de CDD. Cela permettrait également d'assurer une meilleure continuité de service en abattoirs,*



- certains VIC en CDI refrènent leurs souhaits de mobilité pour éviter que leur nomination sur des postes occupés par des collègues en CDD entraînent le licenciement de ces collègues,
- à la demande de l'Alliance du Trèfle, la situation des VIC en poste en administration centrale, notamment à la DGAL, a été évoquée. L'administration a affirmé que ces collègues avaient été revalorisés sans apporter aucune précision sur le niveau de cette revalorisation !

En fin de réunion, quelques informations sur les recrutements liés au Brexit nous ont été fournies. Les VIC recrutés sont rémunérés directement à l'échelon 2 du référentiel, vu les contraintes liées aux postes (travail de nuit et de week-end).

L'administration s'est engagée à tenir informés les représentants du personnel des évolutions sur ce dossier BREXIT, lors de chaque CAP et CCP compétentes.